



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de février à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 4 février 2026, s'est rassemblé à Chantilly (Espace Bouteiller), sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

* * * * *

Étaient présents : Roger POTIN-VESPERAS, Anne LEFEBVRE, Isabelle WOJTOWIEZ, Caroline GODARD, Frédéric SERVELLE, Florence WOERTH, Tony CLOUT, Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Thomas IRAÇABAL, Jean-Claude LAFFITTE, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean EPALLE, Nicolas MOULA, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Florence WILLI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Leslie PICARD, Fabrice BOULAND, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI.

Avaient donné pouvoir : François KERN à Caroline GODARD, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Jeanou MOREAU à Thomas IRAÇABAL, Pierre-Yves BENGHOUI à Bénédicte de CACQUERAY-VALMENIER, Michel MANGOT à Sophie LOURME, Corry NEAU à Jean-Marc VINCENTI.

Étaient absents/excusés : Xavier BOULLET, Sylvie MASSOT, Christine COCHINARD, Christine KLOECKNER, Alexandre GOJJARD, Laurent AGOSTINI.

Secrétaire de séance : Leslie PICARD.

Membres en exercice	Présents ou remplacés par un suppléant	Pouvoirs	Votants	Quorum
41	29	6	35	21

* * * * *

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Eté informé des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DEL 2026/01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2025.

DEL 2026/02 CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE AQUALIS : APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

A l'unanimité :

Approuvé Le choix de la société OIKOS, en qualité de délégataire de service public pour l'exploitation du centre aquatique AQUALIS, ainsi que le contrat de délégation de service public et ses annexes, établi pour une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition de l'équipement, à conclure avec la société OIKOS.

Autorisé le Président, ou son représentant, à signer le contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à son exécution.

DEL 2026/03 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION DES CHAMPS CAPTANTS D'ASNIERES-SUR-OISE (SIECCAO)

Approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du SIECCAO.

DEL 2026/04 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Approuvé, à l'unanimité, les modifications et **édicte** la nouvelle version du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de l'Aire Cantilienne.

DEL 2026/05 REPARTITION DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE (TEITLD)

Approuvé, à l'unanimité, la répartition de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance (TEITLD).

DEL 2026/06 DUREE D'AMORTISSEMENT DES OUVRAGES DES RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE

A l'unanimité :

Approuvé les durées d'amortissement des différentes catégories d'immobilisation corporelle et incorporelle.

Fixé à 1 000 € HT le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

DEL 2026/07 EFFACEMENT DE DETTE DU BUDGET DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPEDM)

A l'unanimité :

Entériné la décision des juridictions imposant l'effacement de dette du tiers concerné.

Inscrit au budget les charges correspondantes au chapitre 654 « pertes et créances irrécouvrables » article 6542 « créances éteintes ».

DEL 2026/08 REVISION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

Adopté, à l'unanimité, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) mis à jour pour une durée de 6 ans (2026-2032).

DEL 2026/09 PRESENTATION DU BILAN A MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE L'AIRE CANTILIEENNE

Adopté, à l'unanimité, le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle des trois territoires de la CCSSO, de la CCAC et de la CCPOH.

DEL 2026/10 PASSATION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ISSU DU SIAEP D'AVILLY-SAINT-LEONARD/COURTEUIL

Approuvé, à l'unanimité, l'avenant relatif au contrat de concession du service de distribution d'eau potable sur le périmètre de la commune d'Avilly-Saint-Léonard.

DEL 2026/11 FIXATION DE LA SURTAXE EN MATIERE D'EAU POTABLE APPLICABLE A AVILLY-SAINT-LEONARD

Fixé, à l'unanimité, le montant de la surtaxe eau sur la commune d'Avilly Saint Léonard à 0,21 €/ m3.

DEL 2026/12 POINT D'AVANCEMENT SUR LES PROJETS DE CRECHES A VINEUIL-SAINT-FIRMIN ET PLAILLY

Pris acte de l'état d'avancement des projets de création d'une crèche à Vineuil-Saint-Firmin, d'une part, et de déménagement de la micro-crèche de Plailly dans de nouveaux locaux, d'autre part.

DEL 2026/13 PRESENTATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INSTALLATION DES ENTREPRENEURS AVEC LA BOUTIQUE DE GESTION PICARDIE

Pris acte du nouveau dispositif conventionné avec la CCAC avec la Boutique de Gestion Picardie.

DEL 2026/14 ACTUALISATION DU RIFSEEP

Approuvé, à l'unanimité, les modifications au régime du RIFSEEP déterminé par la Communauté de communes.

DEL 2026/15 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité :

Approuvé la création d'un poste d'Instructeur du Droit des Sols sur le grade de Rédacteur à temps complet.

Approuvé la création d'un poste de responsable, à temps complet, du service Autorisations du Droit des Sols sur le grade d'attaché ou d'ingénieur.

Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Approuvé la modification du tableau des effectifs.

* * * * *

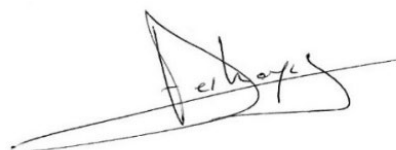
La séance est levée à 21h20.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 11/02/2026



Le Président,



François DESHAYES